



Direction de la Transition Écologique et du Climat

2023 DTEC 23 – Projet de Plan Climat de Paris 2024-2030, plus vite plus local, plus juste.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

À Paris, où les températures moyennes dépassent déjà de 2,3°C celles de l'ère préindustrielle, les événements climatiques extrêmes se multiplient, sécheresses et vagues de chaleur s'intensifient été après été, des épisodes de pluie torrentielles se produisent régulièrement, alors que la rigueur hivernale semble de plus en plus appartenir au passé. La capitale se prépare à vivre dans un environnement modifié pouvant dépasser les +2,5°C en 2030, et un réchauffement moyen de l'ordre de +3°C à l'horizon 2050.

À l'heure de l'emballlement climatique, la réduction drastique et rapide des émissions de gaz à effet de serre à Paris pour atteindre la neutralité carbone est plus que jamais une priorité. Mais il s'agit également de tout mettre en œuvre pour adapter le territoire aux effets du changement climatique, et protéger les populations des menaces que cette accélération fait peser sur leurs conditions de vie et leur santé. Tels sont les grands enjeux que porte le projet de Plan climat 2024-2030.

Deux décennies d'action pour le climat

Paris mène une action climatique ambitieuse depuis plus de 20 ans. Dès 2004, à une époque où la réalité du changement climatique était encore mise en doute par certains, la Ville de Paris a posé un diagnostic clair sur sa part de responsabilité dans le changement climatique, en réalisant un premier bilan des émissions de gaz à effet et des consommations énergétiques de son administration et du territoire parisien. 2004 reste à ce titre l'année de référence des Plans climat de la Ville, tant pour « émissions locales », qui comptabilisent les émissions directes du territoire parisien, que pour son « empreinte carbone », qui tient compte les émissions locales auxquelles s'ajoutent les émissions liées aux modes de vie et de consommation des habitants et usagers du territoire mais qui sont émises en dehors de Paris (ce sont par exemple les émissions liées à la production des aliments ou biens manufacturés consommés à Paris).

Depuis 2007, et l'adoption de son premier Plan climat, avant toute obligation légale de le faire, Paris s'est dotée d'une feuille de route claire pour lutter contre le changement climatique. Ce document-cadre est un outil de planification, à la fois stratégique et opérationnel, qui permet d'aborder l'ensemble de la problématique air-énergie-climat sur le territoire. Il définit des objectifs et mesures de réduction des émissions de gaz à effet de serre, d'adaptation au changement climatique, de sobriété énergétique, d'amélioration de la qualité de l'air et de développement des énergies renouvelables. Dès ce premier Plan climat, les objectifs étaient ambitieux : réduire de 25 % les émissions de gaz à effet de serre et d'autant les consommations d'énergie pour 2020, et porter à 25 % la part des énergies renouvelables et de récupération entre 2004 et 2020. Ils ont guidé toutes les politiques climatiques de la Ville de la décennie 2010-2020.

En 2012, la Ville de Paris a renforcé la dimension opérationnelle de son Plan climat, en adoptant des objectifs par grands secteurs (logement, transports, déchets) et en engageant l'ensemble de ses politiques municipales dans une stratégie globale de lutte contre le changement climatique. N'étant responsable directement que de 5% des émissions de gaz à effet de serre du territoire, la Ville cherche à mobiliser, dès ce deuxième Plan climat, l'ensemble des personnes qui vivent, travaillent ou passent sur le territoire pour relever le défi climatique. C'est également à cette époque que Paris commence à anticiper les effets du réchauffement sur son territoire. Un premier diagnostic des vulnérabilités et robustesses du territoire révèle que Paris est une ville plutôt robuste face aux aléas climatique et à la raréfaction des ressources malgré des points de fragilité relatifs aux canicules, aux inondations, à l'érosion de la biodiversité et à la ressource en eau.

L'ambition de Paris pour le climat a pris une nouvelle dimension lors de la COP21, accueillie par la France en 2015, aboutissant à l'adoption de l'Accord de Paris par la communauté internationale. Le troisième Plan climat (2018-2024), adopté à l'unanimité du Conseil de Paris en mars 2018 et soutenu par 95% des Parisiens à l'occasion d'une votation citoyenne, a ainsi transposé, à l'échelle parisienne, les objectifs de l'Accord onusien, plaçant Paris sur la voie de la neutralité carbone et d'une consommation énergétique 100% renouvelable. Dans le même temps, la question de l'amélioration de la qualité de l'air a été intégrée au Plan climat.

Des résultats significatifs sur la voie de la neutralité carbone et de l'amélioration de la qualité de l'air

À l'issue de près de deux décennies d'action, le bilan climatique de la Ville de Paris est clair : en matière de réduction des émissions, de production et de consommations d'énergies renouvelables, la Ville est en ligne avec ses objectifs, même si le chemin à parcourir pour atteindre la neutralité carbone et le 100% énergies renouvelables en 2050 demeure considérable.

Entre 2004 et 2021, les émissions locales (liées à la consommation énergétique des secteurs résidentiel, tertiaire, industriel et des transports intramuros, ainsi que les émissions associées aux déchets produits à Paris) ont diminué de 36%. Cette baisse significative s'explique par les effets de sobriété dans les usages des bâtiments et transports ainsi que les changements de comportements vers des pratiques moins émettrices de carbone. Pour les transports routiers, les effets des régulations européennes et nationales (normes Euro) couplés aux décisions locales

d'aménagement du territoire (réduction de la place de la voiture, amélioration des circulations des transports en commun et mobilités partagées, zone à circulation restreinte...) ont permis d'engranger des gains conséquents avec une réduction de 60% d'émissions de gaz à effet de serre sur la période.

L'empreinte carbone de Paris, qui reflète plus largement l'ensemble des émissions générées, à l'échelle planétaire, par l'activité des Parisiennes et des Parisiens a elle aussi baissé de manière significative entre 2004 et 2021, avec une diminution de 35%. Elle atteignait, en 2021, 18,4 millions de tonnes équivalent CO₂, contre 28,3 millions de tonnes équivalent CO₂, 17 ans plus tôt. En 2020, les confinements successifs et le coup d'arrêt que la crise sanitaire a porté à l'économie ont eu pour effet de réduire l'empreinte carbone du territoire de 40% par rapport à 2004, ce qui correspond au niveau attendu pour 2030. En creux, ce résultat, lié à une situation de crise exceptionnelle, a montré l'ampleur des efforts restant à engager pour atteindre les objectifs de 2030. Tout l'enjeu consiste à y parvenir dans un contexte normal.

La consommation énergétique de Paris a diminué de 15% entre 2004 et 2021. Cette baisse, quoique significative, n'a pas permis d'atteindre pleinement les objectifs du premier Plan climat en la matière, et souligne combien il sera nécessaire d'accélérer pour rester en ligne avec ceux de 2030. Elle n'en demeure pas moins largement supérieure à la baisse des consommations observée à l'échelle nationale sur la même période, de l'ordre de 5%. A Paris, la consommation énergétique est très majoritairement issue des bâtiments, l'enjeu de sa réduction est donc lié à l'immense défi collectif de la rénovation de l'ensemble du bâti parisien. Si des gains importants ont été réalisés dans le parc social, la rénovation du parc privé (résidentiel et tertiaire) est clairement en retrait. C'est le défi des prochaines années.

Cette période a également été marquée par un fort recul du recours aux énergies les plus carbonées, à commencer par le fioul (-43%) et le gaz. Dans le même temps, la part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique de Paris est passée de 10% en 2004 à 19,3% en 2021, se rapprochant des objectifs initiaux.

Enfin, concernant la qualité de l'air, les efforts entrepris par la Ville de Paris ont permis d'obtenir une nette amélioration entre 2004 et 2021. La majorité des polluants atmosphériques, comme les particules fines, le dioxyde d'azote et le benzène ont vu leurs concentrations diminuer de 30% à 60% sur la période, grâce notamment à la baisse des émissions dues au trafic routier. Pour autant, les efforts à entreprendre pour atteindre les objectifs restent importants. À l'image de ce qu'il s'est passé pour l'empreinte carbone, les niveaux de pollution les plus faibles jamais enregistrés à Paris l'ont été pendant la période exceptionnelle du premier confinement de la crise sanitaire au printemps 2020, alors qu'une grande partie de l'activité était à l'arrêt. Les niveaux atteints pendant cette période se situaient notamment sous le seuil des futures réglementations européennes pour le dioxyde d'azote (NO₂). Cet épisode permet d'appréhender l'ampleur des efforts nécessaires pour atteindre une qualité de l'air satisfaisante qui ne nuirait pas à la santé des Parisiennes et des Parisiens.

L'élaboration du Plan Climat 2024-2030

L'élaboration du Plan climat (2024-2030) s'est engagée dans une période d'accélération brutale des manifestations du changement climatique partout sur la planète. En quelques années, les phénomènes climatiques extrêmes de méga-feux,

de dômes de chaleur ou d'inondations diluviennes ont perdu leur caractère exceptionnel et se sont multipliés aux quatre coins du globe. A Paris, l'actualisation de l'étude de vulnérabilité et de robustesse du territoire est sans appel : les risques majeurs qui étaient attendus en 2050 tendent à survenir dès 2030, et la possibilité qu'un pic de chaleur à 50°C frappe la capitale n'est plus exclue par les scientifiques du Groupement régional d'études sur le climat (GREC). La question de l'adaptation, pensée sous l'angle de la protection (protection de Parisiennes et Parisiens, protection du territoire, protection des ressources vitales comme l'eau) s'est imposée avec force comme un sujet central de ce nouveau Plan Climat.

Le Conseil de Paris a délibéré une première fois en mai 2022, comme le prévoit la loi, pour acter la forme de la concertation et les axes de travail de la nouvelle version du Plan climat : "Plus vite, plus local, plus juste".

La concertation préalable s'est tenue du 15 septembre au 15 décembre 2022 et a permis l'expression large des acteurs du territoire, dans le cadre de divers événements, instances et grâce à différents outils. Un événement de lancement à l'Académie du Climat le 15 septembre 2022, a permis aux participants de rencontrer des représentants de différents organismes agissant pour la transition écologique à Paris, dans le cadre d'ateliers et d'animations. Les premières idées des Parisiennes et des Parisiens y ont été recueillies. Les sites paris.fr, decider.paris.fr, les réseaux sociaux de la Ville et les mobiliers urbains d'information ont permis de relayer l'annonce de la concertation et de fournir les informations nécessaires pour y participer.

Concertation localisée

La Ville de Paris a conduit une concertation localisée grâce à un travail étroit avec les mairies d'arrondissement, qui ont été sollicitées pour définir des thématiques prioritaires à l'échelle de leur territoire, déclinées dans le cadre d'événements publics. Les formats ont grandement varié d'un arrondissement à l'autre : balade climat, ateliers de co-construction, cafés-climat, cafés-climat, balades à vélo, micro-trottoir... Plus de 140 événements ont ainsi été organisés sur la durée de la concertation. Quatre mairies d'arrondissement ont organisé des expositions gratuites dédiées au Plan climat.

Formats spécifiques

Afin d'inclure les publics les plus vulnérables face au changement climatique et ses impacts, la Ville de Paris, en partenariat avec le CAUE, a organisé des ateliers de sensibilisation dans 5 quartiers prioritaires de la Ville. En prenant appui sur une fresque illustrant Paris en 2030, les habitants ont pu réfléchir aux enjeux du Plan climat de Paris et proposer des actions à mettre en œuvre pour accélérer la transition écologique de leur quartier.

Un événement professionnel a également été organisé à destination des associations des quartiers populaires et de solidarité, afin de prendre en compte leurs enjeux dans la lutte contre le changement climatique à Paris.

La Ville de Paris a conduit, en partenariat avec le CAUE et l'Académie du Climat, des ateliers de concertation auprès de 10 classes de primaire et de collège, mobilisant plus de 200 élèves.

Dans un format innovant conçu pour les jeunes de 18 à 25 ans, le CAUE de Paris et la Ville de Paris ont élaboré un grand défi sur 48h : le Climathon. Du 8 au 10 décembre,

les participants avaient pour mission de formuler des propositions d'actions concrètes et localisées pour accélérer l'action et l'adaptation de Paris face au changement climatique. 36 participants encadrés par un coach et conseillés par des experts ont pu faire émerger des solutions versées à la concertation.

Plateforme en ligne

La Ville de Paris a ouvert la plateforme decider.paris.fr, sur laquelle les utilisateurs citoyens, associations et professionnels, ont pu déposer des idées pour le Plan climat à l'échelle de l'arrondissement ou à celle de tout Paris. Au total, 1223 idées ont été recueillies sur la plateforme.

La synthèse des avis exprimés tout au long de la concertation figure dans le *Livre Blanc de la concertation pour la révision du Plan climat de Paris*, publié le 10 février 2023. L'ensemble de cette matière a été analysée et prise en compte dans l'élaboration du Plan climat parisien. Certaines mesures ont également été expertisées par les équipes du GREC Francilien.

Le comité des garants

Un comité des garants a été créé pour suivre l'ensemble du processus de révision du Plan climat. Composé d'experts en sciences sociales et techniques, de chercheurs, de responsables associatifs et de jeunes engagés pour le climat, le comité des garants s'est réuni cinq fois pour évaluer la conformité du dispositif de révision déployé au regard des enjeux stratégiques attendus, et l'adéquation des actions proposées et retenues pour tenir les objectifs pris par la Ville pour 2030 et 2050. Le comité des garants est composé des membres suivants :

- Marie Aleth-Grard, résidente d'ATD Quart-Monde ;
- Isabella Annesi-Maesano, directrice de recherche à l'INSERM et professeur d'épidémiologie environnementale ;
- Nathalie Blanc, géographe, sociologue au CNRS spécialiste de l'adaptation, membre du Grec francilien ;
- Loïc Blondiaux, professeur de science politique, spécialiste de la démocratie participative ;
- Cécile Duflot, directrice générale d'OXFAM France, ancienne ministre du logement ;
- Anne Girault, présidente de l'Association Bilan Carbone, ancienne directrice de l'Agence Parisienne du Climat ;
- Charlotte Lambourg, représentante des jeunes de l'Académie du Climat ;
- Benoit Leguet, directeur général de l'Institut de l'économie pour le climat (I4CE) ;
- Bruno Morel, Président de la fédération des acteurs de la solidarité en IdF, ancien directeur général d'Emmaüs Solidarité ;
- Vianney Morain, représentant des jeunes de l'Académie du Climat ;
- Tu Doan Quynh Bui, experte RSE et transition écologique, militante associative locale ;
- Robert Vautard, climatologue, co-président du groupe de travail 1 du GIEC et initiateur du GREC francilien.

Un plan pour garantir l'habitabilité de Paris et sortir de l'ère fossile

Ce quatrième Plan Climat sonne la mobilisation générale pour garantir l'habitabilité de Paris dans un avenir proche, et engage le territoire dans une course contre la montre pour maintenir l'objectif de l'Accord de Paris de limiter le réchauffement climatique sous les 1,5°C, autour de deux séries d'objectifs :

- **Ceux à 2050** : Réduction de 80% l'empreinte carbone du territoire par rapport à 2004 ; faire de Paris un territoire zéro émission de gaz, réduction de 50% les consommations énergétiques sur le territoire, atteinte de 100% d'énergies renouvelables dans la consommation dont 20% produites localement) ;
- **Ceux intermédiaire à 2030**, qui constituent un point de passage incontournable : réduction de 50% des émissions locales de gaz à effet de serre par rapport à 2004 ; réduction de 40% de l'empreinte carbone du territoire ; réduction de 35% les consommations énergétiques ; atteinte de 45% d'énergies renouvelables dans la consommation dont 10% produites localement.

Sur le volet "qualité de l'air" du Plan climat, en utilisant les leviers à sa disposition, la Ville de Paris se fixe pour objectif :

- En 2025, aucune Parisienne et aucun Parisien exposé à un dépassement des valeurs règlementaires actuelles pour le dioxyde d'azote,
- En 2030, le respect des nouvelles valeurs règlementaires européennes,
- En 2035, le respect des recommandations de l'OMS.

Il est à noter que le projet de Plan de protection de l'atmosphère, proposé par le préfet de la Région Ile-de-France et actuellement en cours de révision, ne répond pas aux engagements volontaires de protection des Parisiens. Il fixe un objectif à 2025 qui deviendra rapidement caduque avec les futures valeurs européennes règlementaires. Il ne fixe aucun objectif de respect à moyen terme des valeurs de l'Organisation mondiale de la santé. Pour le déploiement de la ZFE, le projet de PPA ne propose aucun calendrier pour les étapes cruciales d'interdiction des véhicules Crit'Air 1&2. Pour ces raisons, la Ville de Paris dans son avis technique (annexe IX) rappelle la nécessité de l'accompagnement financier des populations les plus précaires pour ces étapes clefs.

Enfin **concernant l'adaptation**, la Ville de Paris définira une trajectoire d'adaptation au changement climatique en se fixant plusieurs objectifs, dont :

- 100% des Parisiens et des Parisiennes à moins de 7 minutes à pied d'un îlot de fraîcheur de jour comme de nuit en 2030
- 40% de végétalisation sur le territoire
- 10m² par habitant d'espaces verts d'ici 2040
- La diversification du mix hydrique dont 100% d'eau de pluie utile

Pour répondre à ces enjeux, la Ville entend faire plus vite, plus local, et plus juste :

Faire plus vite : c'est avant tout accélérer les efforts. Pour cela, la Ville de Paris mobilise l'ensemble de son administration, de ses services et de ses agents, mais aussi l'ensemble des acteurs (habitants, entreprises, commerçants, associations, etc.) du territoire parisien. Paris fait aussi des événements qu'elle accueille sur son territoire un levier d'accélération de ses politiques publiques en faveur du climat, à l'image des Jeux Olympiques et Paralympiques qui ont été pensés pour renforcer la dynamique de transformation et d'adaptation de la ville au nouveau régime climatique. Avec ce

Plan Climat 2024-2030, Paris impulse un changement d'échelle sur les leviers municipaux, interroge toutes les activités qui génèrent des émissions de gaz à effet de serre, planifie la sortie des énergies fossiles par une sobriété énergétique et le déploiement d'énergies renouvelables. L'adaptation de Paris aux effets du changement climatique s'inscrit également dans cet impératif d'accélération. Il en va de la protection des habitants, des travailleurs et de toutes les personnes circulant sur le territoire. Pour la première fois, le Plan climat définit une trajectoire d'adaptation pour Paris.

Faire plus local : les actions lutte contre le changement climatique doivent être mises en œuvre rapidement sur l'ensemble du territoire, dans tous les quartiers et les arrondissements. Pour la première fois, le Plan climat se décline localement et s'inscrit dans une démarche de proximité, au plus près du quotidien des Parisiennes et des Parisiens. Chaque arrondissement dispose d'une feuille de route opérationnelle, fixé sur la base de ses priorités, en parfaite cohérence avec les actions entreprises dans d'autres domaines visant à faire de l'arrondissement l'échelon de référence de l'action municipale.

Faire plus juste : Paris place la justice sociale au cœur de sa stratégie de lutte contre le changement climatique. La crise climatique est un amplificateur d'inégalités. Toutes les Parisiennes et les Parisiens ne sont pas touchés de la même manière par le changement climatique : ceux qui y contribuent le moins sont souvent ceux qui sont le plus impactés par ses effets. Ainsi, les habitantes et les habitants des quartiers populaires de Paris sont les plus exposés aux vagues de chaleur, à la pollution de l'air et la précarité énergétique, été comme hiver. Avec ce Plan climat, Paris met toute sa détermination pour réduire la pauvreté et permettre à chacun de vivre mieux dans une ville bas-carbone et adaptée au changement climatique.

Ces trois priorités sont au cœur de chaque action de la Ville de Paris en matière de lutte contre le changement climatique. Ce Plan climat est organisé autour de 5 axes les déclinant.

1. Protéger les Parisiennes et les Parisiens

La protection des Parisiennes et des Parisiens, des visiteurs, des ressources et des infrastructures est la priorité du Plan climat 2024-2030. D'abord en transformant Paris pour la protéger des fortes chaleurs, en s'appuyant, en premier lieu, sur la végétalisation et les solutions basées sur la nature. Les arbres et la nature sont des climatiseurs naturels ; en ouvrant au public environ 300 ha de nouveaux espaces verts d'ici 2040, en aménageant des îlots de fraîcheur dans tous les quartiers et en multipliant les milieux humides, la Ville devient plus agréable à vivre en période de fortes chaleurs.

Paris s'inspire de villes du sud de l'Europe et déploie des solutions low-tech sur l'espace public et ses équipements publics : volets, ombrières, toits blancs, ventilation naturelle. Les Parisiens seront accompagnés pour protéger leurs logements. Le recours à la climatisation sera autant que possible limité. Pour faire face aux vagues de chaleur, la place de l'eau dans la ville sera renforcée et les Parisiens pourront se baigner dans la Seine dès 2025.

Parce que le changement climatique est générateur et amplificateur d'inégalités, Paris donne la priorité à la protection des ménages modestes et populations précaires, pour qu'elles n'aient pas à subir le froid et l'humidité l'hiver et la chaleur l'été

dans leurs lieux d'habitation, et qu'elles puissent accéder à une alimentation saine, y compris dans le cadre de distributions alimentaires. Les dispositifs d'accompagnement des publics les plus vulnérables à la chaleur seront renforcés.

Paris protège également ses habitants en poursuivant ses efforts pour améliorer la qualité de l'air grâce au rééquilibrage de l'espace public en faveur de piétons et vélos et de la végétalisation de l'espace public au détriment de la voiture individuelle, en transformant le périphérique et en plaidant auprès de la Métropole, de la Région, de l'État et de l'Europe pour des politiques publiques plus ambitieuses.

Enfin, les dispositifs d'accompagnement des publics les plus vulnérables à la chaleur seront étendus et renforcés. Au-delà des personnes âgées, des actions d'aller-vers seront engagées pour les femmes enceintes et les jeunes bébés. Un plan « Grand chaud » sera mis en place pour les personnes à la rue. Paris se préparera à subir des épisodes de chaleur extrême et engagera une réflexion pour mobiliser des lieux refuges pour toute la population générale en cas de dôme de chaleur.

2. Accélérer la réduction des émissions de gaz à effet de serre

Paris est résolument engagée vers la neutralité carbone. Elle vise une réduction de moitié de ses émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2030 par rapport à leur niveau de 2004. Pour y parvenir, elle se fixera des niveaux d'émissions à ne pas dépasser chaque année, afin d'objectiver les efforts attendus sur chacun des secteurs et d'aligner toutes ses politiques publiques sur la trajectoire de décarbonation.

Premier levier pour réduire les émissions, la rénovation énergétique des immeubles parisiens est le chantier du siècle. Cet engagement est réaffirmé par le renforcement des dispositifs d'accompagnement des copropriétés privées et la création de dispositifs pour les petits commerces. Paris demeurera exemplaire en lançant un grand plan de rénovation de son patrimoine municipal, elle déploiera une nouvelle méthode pour de rénovation globale de ses écoles et de ses crèches et continuera à rénover 5 000 logements sociaux par an pour assurer le confort thermique estival et hivernal des Parisiennes et des Parisiens.

Avec son nouveau plan local d'urbanisme bioclimatique, Paris s'est doté d'un outil puissant, pour construire moins, régénérer plus, et réduire l'empreinte carbone des constructions. Le recours au béton sera fortement réduit, afin d'en sortir progressivement, et les matériaux biosourcés encouragés. Paris développera une nouvelle doctrine patrimoniale en lien avec les services de l'État pour accélérer les projets d'adaptation des bâtiments. La mobilisation des toits et des sous-sols parisiens au profit de la transition écologique sera facilitée.

Pour poursuivre la réduction des émissions du secteur des transports, Paris entend aller plus vite et plus loin dans la réduction de la place de la voiture, seul gage d'une véritable décarbonation du transport parisien en accord avec le respect des normes sanitaires sur la qualité de l'air. Le rééquilibrage de l'espace public sera accéléré : 80 quartiers piétons, libérés de la circulation automobile verront le jour, et le boulevard périphérique sera transformé en boulevard urbain. Paris fera de la voie olympique une voie dédiée aux transports en commun et au covoiturage dès la fin de cet événement. Pour les véhicules motorisés qui demeurent indispensables à la vie de la cité (voitures de personnes en situation de handicap, bus, véhicules secours, transport de charges lourdes, bennes pour la collecte des déchets...), Paris développera des solutions de

massification des mobilités propres. Le parc de véhicules de la Ville sera entièrement sorti du thermique en 2030.

Enfin, la baignabilité de la Seine, la transformation du périphérique et la sortie du plastique à usage unique dans la ville constituent d'importantes avancées écologiques, dont le déploiement aura été accéléré par les Jeux olympiques et paralympiques de 2024.

3. Préserver les ressources en tant que biens communs

La Ville de Paris doit relever les défis de la crise climatique et énergétique en réduisant les pressions qu'elle exerce sur les ressources naturelles, véritables biens communs, grâce à une triple sobriété : en énergie, en eau, et en matières.

La sobriété énergétique sera décisive pour sortir définitivement des énergies fossiles. Les efforts pour réduire les consommations de 35% par rapport à 2004 porteront sur tous les domaines, le plan municipal de sobriété énergétique sera renforcé, l'éclairage public consommera moins d'énergie, et la Ville mobilisera tous les leviers, y compris réglementaires, pour inciter les acteurs du territoire à suivre la même trajectoire. Dans le même temps la Ville engagera la sortie des énergies fossiles de tous ses équipements municipaux, et mettra un terme à l'utilisation du fioul sur son territoire. La production locale d'énergies renouvelables sera facilitée et encouragée, les bâtiments municipaux seront mobilisés pour implanter 6 000 micro-installations de productrices d'énergies renouvelables d'ici 2050.

Le changement climatique entraînera de plus en plus de tensions sur la ressource en eau. Avec ce Plan climat, Paris prend acte de la fin de l'abondance de cette ressource vitale, s'engage à réduire de 15% ses prélèvements d'eau, priorise les usages et développe un nouveau « mix hydrique » pour adapter les ressources utilisées à chaque usage. Des actions de prévention et de préservation de la qualité des eaux présentes dans le milieu naturel seront menées.

Pour la première fois, ce Plan climat engage Paris dans une approche de sobriété matières, pour réduire la consommation des ressources naturelles et les déchets produits. La Ville de Paris estimera la consommation globale de matière sur son territoire, et la réduira en opérant un changement d'échelle en matière d'économie circulaire et de réduction des déchets, et notamment des plastiques à usage unique.

4. Promouvoir et accompagner une économie locale, résiliente et bas-carbone

Paris soutient la transformation écologique de l'économie en mobilisant les leviers municipaux pour promouvoir, accompagner et investir dans le commerce et l'artisanat local et durable, et trouver le chemin d'une consommation plus responsable et moins destructrice des ressources.

La transformation du tourisme est le symbole de cette transition. Paris œuvra à la construction d'une offre touristique durable, accueillante et résiliente, et accompagnera professionnels du tourisme dans cette voie. Paris défendra le principe d'une réduction des mouvements aériens sur les aéroports desservant le territoire, au profit du tourisme en train.

L'alimentation représente environ 20% de l'empreinte carbone du territoire Parisien. Avec ce Plan climat, Paris favorise une alimentation durable, plus végétale et locale,

dans ses restaurants municipaux. Elle favorise aussi l'approvisionnement local, la transformation alimentaire sur son territoire et le développement de l'agriculture urbaine.

Pour amorcer le changement sociétal qui va de pair avec la transition écologique, des métiers nouveaux vont voir le jour, d'autres devront évoluer pour s'adapter. La Ville de Paris mobilisera la recherche et l'enseignement supérieur, ainsi que les chambres consulaires, pour accompagner cette mutation du travail et de l'emploi vers les domaines clés de la transition écologique : efficacité énergétique des bâtiments, énergies renouvelables, agriculture urbaine et alimentation durable...

Avec l'accélération du dérèglement climatique, ce sont des volumes d'investissements inédits qui devront être mobilisés, par la puissance publique et les parties prenantes du territoire. Une trajectoire des investissements sera élaborée pour s'assurer de leur bon niveau et du rythme de leur engagement. Les acteurs économiques et les financements privés seront mobilisés, tout comme la commande publique qui représente un levier considérable pour la transition écologique.

5. Agir ensemble pour le climat

Depuis l'adoption du premier Plan climat en 2007, la participation citoyenne est au cœur de l'action climatique de la Ville. Ce Plan climat est celui de l'ensemble des Parisiennes et des Parisiens, des associations, des entreprises, qui ont contribué à son élaboration. La Ville de Paris confie davantage les clés de la décision avec les Parisiennes et les Parisiens, en mobilisant l'Assemblée citoyenne, le Conseil des générations futures et les habitantes et habitants des quartiers populaires. Paris répondra à la volonté de nombreux Parisiens de s'engager pour le climat en élargissant les missions des Volontaires de Paris.

Dans un contexte d'interdépendance entre territoires, les efforts en faveur de la transition écologique nécessitent une coopération sans cesse renouvelée entre collectivités. Paris renforcera ses liens avec les territoires métropolitains, en approfondissant l'action climatique dans toutes ses coopérations.

Paris développe des solidarités et coopérations en faveur du climat avec des villes et territoires du monde entier. Avec ce Plan climat, elle continue de porter une voix unique et ambitieuse à l'international, en défendant la place des villes dans les négociations internationales, et le principe d'un financement direct pour tenir leurs trajectoires carbone. Paris contribuera également au développement d'une justice climatique et s'engagera avec ses partenaires dans un plaidoyer international de sortie des énergies fossiles.

Enfin, pour la première fois, ce document a été co-conçu avec toutes les mairies d'arrondissement. Cette nouvelle approche s'inscrit dans la continuité de réformes engagées depuis 2020 pour faire de l'arrondissement l'échelon de référence de l'action municipale. L'expérience l'a démontré : les décisions les plus adaptées sont celles prises par l'échelon le mieux placé, au plus près du réel ; c'est aussi dans la proximité que l'on assure le pilotage le plus agile, et donc le plus efficace, de l'action publique. Cette méthode, particulièrement pertinente en matière de politique climatique qui lie sans cesse défis globaux et action locale, a permis d'élaborer 17 feuilles de route d'arrondissement pour la mise en œuvre d'actions sur les priorités définies par les Maires d'arrondissement, tenant compte de leurs spécificités et des attentes de leurs habitants (Plan Climat -).

Avec ce nouveau Plan climat, Paris se dote de moyens opérationnels pour atteindre la neutralité carbone et pour s'adapter à la nouvelle donne climatique. En choisissant de privilégier la sobriété et la transformation profonde de l'espace public et des bâtiments, grâce aux solutions basées sur la nature plutôt que le recours au tout-technologique, Paris affirme un modèle d'action climatique, et encourage tous les acteurs de son territoire à s'engager à ses côtés. Agir à Paris pour atteindre la neutralité carbone et permettre à chacun de vivre dans un environnement modifié, c'est aussi protéger les plus fragiles et tout mettre en œuvre pour réduire les inégalités-socio-environnementales.

Approbation du projet de Plan Climat

Conformément à l'article L229-26 du Code l'environnement, le projet de Plan Climat Air Énergie territorial vous est présenté une première fois, avant de faire l'objet d'une consultation publique, permettant de recueillir une nouvelle fois les avis des citoyens, ainsi que ceux de la Métropole du Grand Paris, de la Région et de l'État. Une nouvelle version, intégrant les avis de la consultation publique et des pouvoirs publics, vous sera présentée au printemps 2024 en vue de son adoption définitive.

Le projet de Plan Climat de Paris 2024-2030 aura également valeur de contribution à la concertation des territoires que la Métropole du Grand Paris lancera au premier trimestre 2024 sur la révision de son propre Plan Climat Air Énergie métropolitain (PCAEM).

Je sollicite également votre accord sur le projet de zone d'accélération des énergies renouvelables qui accompagne ce Plan Climat et qui identifie l'ensemble du territoire parisien comme favorable à l'exploitation d'énergie renouvelable dans le respect des contraintes techniques et réglementaires en particulier du PLU et des protections patrimoniales (annexe VII).

Enfin, je vous demande de bien vouloir m'autoriser à signer le *Climate City Contract*, par lequel la Ville de Paris s'engage aux côtés des villes du programme européen "Mission 100 villes intelligentes et neutres en carbone en 2030" sur une trajectoire de décarbonation à 2030, réaffirmant le leadership parisien en la matière (annexe X).

En conclusion, je demande à votre Assemblée de bien vouloir approuver le projet de Plan Climat Air Énergie de Paris 2024-2030, plus vite, plus local, plus juste ; et de m'autoriser à lancer la consultation publique sur ce projet.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris